

# INFORMATIONS

## I Modalités d'adhésion

Pour 2018 et afin de répondre à la demande de ses adhérents, les entreprises du médicament et de produits de santé dépendant de la Féfis pourront adhérer à l'Ifis selon deux modes possibles :

- **Par entreprise**, soit 1 cotisation par entité juridique. Option 1
- **Par groupe**, soit 1 cotisation valant pour tous les établissements/entreprises relevant du groupe. Option 2

Le montant de la cotisation est fonction du chiffre d'affaires réalisé en France par les entités françaises à l'exclusion des filiales et maison-mères étrangères.

## I Barème de cotisations

Le barème de cotisation est désormais le suivant quelle que soit l'option choisie 1 ou 2 :

Chiffre d'affaires de l'entreprise	Montant de la cotisation
inférieur à 50 millions €	400,00 € HT
compris entre 50 et 100 millions €	800,00 € HT
compris entre 100 et 500 millions €	1 700,00 € HT
compris entre 500 et 1 milliard €	2 500,00 € HT
compris entre 1 et 2 milliards €	3 500,00 € HT
compris entre 2 et 3 milliards €	4 000,00 € HT
compris entre 3 et 4 milliards €	5 000,00 € HT
égal ou supérieur à 4 milliards €	5 500,00 € HT

L'adhésion d'une entreprise ou d'un groupe s'entend du 1er janvier de l'année d'appel de cotisation (appel fait en décembre de l'année N-1) jusqu'au 31 décembre de l'année d'appel de cotisation.

Le versement de la cotisation pour l'année 2018 devra parvenir à l'Ifis **avant le 15 janvier 2018**. Au delà de cette date, nous vous rappelons que l'adhésion prend effet à la date du versement de la cotisation sans effet rétroactif sur les actions ayant déjà eu lieu à compter du 1er janvier 2018 et ne peut être reportée sur l'année suivante.

L'adhésion de l'Ifis donne droit à une remise de 10% sur les frais pédagogiques de tous les stages interentreprises et les séminaires, à l'exclusion des ateliers, stages intra-entreprise et des journées spéciales.

**Bulletin d'adhésion au dos.**

## I Contact adhésion

**Christelle BARROSO**

Tél : 01 41 10 26 36 - Email : [c.barroso@ifis.asso.fr](mailto:c.barroso@ifis.asso.fr)

## CALCUL DE LA COTISATION 2018

- Cotisation pour une seule entreprise  
 Cotisation pour un groupe d'entreprises

### 1. Raison Sociale de l'entreprise (entité juridique)

.....  
 Adresse : .....  
 .....  
 N° SIRET : .....  
 Nom du correspondant : .....  
 Téléphone : ..... Télécopie : .....  
 Email : .....

<b>TOTAL Chiffre d'affaires</b> (se reporter au barème)	
---	--

### 2. Raison Sociale de la principale entreprise du Groupe en France ou de la maison mère

.....  
 Adresse : .....  
 .....  
 N° SIRET : .....  
 Nom du correspondant : .....  
 Téléphone : ..... Télécopie : .....  
 Email : .....

*\* Seules les filiales dûment renseignées ci-après ou sur papier libre joint à l'adhésion pourront bénéficier des avantages adhérent*

FILIALES *		
RAISON SOCIALE	Adresse	Chiffre d'affaires
N° Siret :		
Si le nombre de filiales est supérieur à 6, veuillez indiquer sur papier libre les autres filiales concernées	<b>TOTAL Chiffre d'affaires :</b> (se reporter au barème)	

Date :

Signature et cachet :